

RCS : BEAUVAIS Code greffe : 6001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00245 Numéro SIREN : 819 458 050 Nom ou dénomination : A.C.M - ATELIER DE CARROSSERIE ET DE METALLERIE

Ce dépôt a été enregistré le 28/01/2022 sous le numéro de dépôt 361

le 16/12/21

certifié conforme à l'original *SSV*

ACM

page 1

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	9 800	8 276	1 524	0,85		
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	2 638		2 638	1,47		
Installations techniques, matériel & outillage industriels	42 606	5 599	37 007	20,57	31 218	30,93
Autres immobilisations corporelles	1 412	1 412				
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	56 455	15 286	41 168	22,88	31 218	30,93
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens	36 550		36 550	20,31	21 000	20,81
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	25 673		25 673	14,27	1 500	1,49
Avances & acomptes versés sur commandes	10 042		10 042	5,58	2 748	2,72
Clients et comptes rattachés	45 037		45 037	25,03	39 499	39,14
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	372		372	0,21		
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	19 126		19 126	10,63	2 281	2,26
. Autres	1 952		1 952	1,08	1 952	1,93
Capital souscrit et appelé non versé						
Valeurs mobilières						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités					717	0,71
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	138 752		138 752	77,12	69 697	69,07
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	195 207	15 286	179 920	100,00	100 915	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 2 000)	2 000	1,11	2 000	1,98
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	200	0,11	200	0,20
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	39 069	21,71	38 704	38,35
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	12 609	7,01	364	0,36
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	53 877	29,94	41 269	40,89
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	57 058	31,71	28 120	27,87
. Découverts, concours bancaires	1 068	0,59		
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	4 381	2,43	5 949	5,90
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	1 822	1,01	1 822	1,81
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 668	11,49	7 270	7,20
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel			3 051	3,02
. Organismes sociaux	7 716	4,29	1 409	1,40
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 519	0,84	1 288	1,28
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	30 648	17,03	10 265	10,17
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	863	0,48	472	0,47
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	300	0,17		
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	126 043	70,06	59 647	59,11
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	179 920	100,00	100 915	100,00

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	184 417		184 417	100,00	75 520	100,00	108 897	144,20
Chiffres d'Affaires Nets	184 417		184 417	100,00	75 520	100,00	108 897	144,20

Production stockée	15 550	8,43	21 000	27,81	-5 450	-25,94
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	4 500	2,44			4 500	N/S
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges						
Autres produits	3	0,00	1	0,00	2	200,00
Total des produits d'exploitation (I)	204 470	110,87	96 521	127,81	107 949	111,84
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	58 427	31,68	27 642	36,60	30 785	111,37
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes	61 235	33,20	26 541	35,14	34 694	130,72
Impôts, taxes et versements assimilés	588	0,32	741	0,98	-153	-20,64
Salaires et traitements	42 598	23,10	27 772	36,77	14 826	53,38
Charges sociales	14 349	7,78	11 283	14,94	3 066	27,17
Dotations aux amortissements sur immobilisations	12 487	6,77	1 686	2,23	10 801	640,63
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges	4	0,00	126	0,17	-122	-96,82
Total des charges d'exploitation (II)	189 687	102,86	95 791	126,84	93 896	98,02
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	14 783	8,02	730	0,97	14 053	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées	655	0,36	5	0,01	650	N/S
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)	655	0,36	5	0,01	650	N/S
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-655	-0,35	-5	-0,00	-650	N/S
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	14 128	7,66	725	0,96	13 403	N/S

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			252	0,33	-252	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)			252	0,33	-252	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-252	-0,32	252	-100,00
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	1 519	0,82	109	0,14	1 410	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	204 470	110,87	96 521	127,81	107 949	111,84
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	191 861	104,04	96 157	127,33	95 704	99,53
RÉSULTAT NET	12 609	6,84	364	0,48	12 245	N/S
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

certifié conforme à l'original Subhassian



L'expert-comptable *booster* d'entrepreneurs dynamiques

COMPTES ANNUELS

ACM

1 Ancien château de Marivaux
60149 SAINT-CREPIN-IBOUVILLERS

Bilan au 31/12/2020

Numéro SIREN : 819458050

CECCA

10 rue Emile Allez - 75017 PARIS

01.87.44.88.50 infos@cecca.fr

www.cecca.fr

f t in

ACM
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 1 ancien Château de Marivaux – 60149 SAINT-CREPIN-IBOUVILLERS
RCS BEAUVAIS 819 458 050

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un,

Le 30 Juin,

A 12 heures,

Les associés de la société ACM, Société par actions simplifiées au capital de 2 000 euros, divisé en 100 actions de 20 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sur convocation faite par le Président à chaque associé selon disposition statutaire.

Sont présents :

Monsieur Kenzo SUKIASSIAN,	
propriétaire de	50 actions
Madame Karine SUKIASSIAN-ROCHETEAU,	
propriétaire de	50 actions

Total égal au nombre d'actions	100 actions
composant le capital social	

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Kenzo SUKIASSIAN, en sa qualité de Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion du Président,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et décision à cet égard,

KS KRS

- Rémunération du Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2020,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, elle constate qu'il n'a pas été engagé de dépenses somptuaires au cours de l'exercice écoulé et qu'aucun impôt n'a été supporté par la société à raison de ces charges.

Les associés prennent acte d'une somme de 0 euro au titre de pénalités et amendes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de 12 609 euros de cet exercice social de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	12 609 euros
------------------------	--------------

En totalité en « Autres réserves » qui se trouvent ainsi portées à 51 678 euros.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, en prend acte et approuve les conclusions de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

L'Assemblée Générale constate et approuve qu'une rémunération a été versée à Monsieur Kenzo SUKIASSIAN à hauteur de 27 771,60 euros au titre de sa fonction de Président au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

L'Assemblée Générale décide, jusqu'à nouvel ordre de maintenir cette décision d'attribuer une rémunération au Président pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2021.

En outre, Monsieur Kenzo SUKIASSIAN continuera à être remboursé, sur justificatifs, des frais et débours engagés dans l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME DECISION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

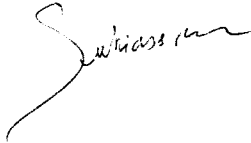
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés présents ou représentés.

Monsieur Kenzo SUKIASSIAN

Madame Karine SUKIASSIAN-ROCHETEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sukiasian' with a stylized flourish at the end.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Karine' with a stylized flourish at the end.

ACM
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 1 ancien Château de Marivaux – 60149 SAINT-CREPIN-IBOUVILLERS
RCS BEAUVAIS 819 458 050

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

PREMIERE DECISION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, elle constate qu'il n'a pas été engagé de dépenses somptuaires au cours de l'exercice écoulé et qu'aucun impôt n'a été supporté par la société à raison de ces charges.

Les associés prennent acte d'une somme de 0 euro au titre de pénalités et amendes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de 12 609 euros de cet exercice social de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	12 609 euros
------------------------	--------------

En totalité en « Autres réserves » qui se trouvent ainsi portées à 51 678 euros.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la société.

TROISIEME DECISION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, en prend acte et approuve les conclusions de ce rapport.

QUATRIEME DECISION

L'Assemblée Générale constate et approuve qu'une rémunération a été versée à Monsieur Kenzo SUKLIASSIAN à hauteur de 27 771,60 euros au titre de sa fonction de Président au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

L'Assemblée Générale décide, jusqu'à nouvel ordre de maintenir cette décision d'attribuer une rémunération au Président pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2021.

KS KRS

En outre, Monsieur Kenzo SUKIASSIAN continuera à être remboursé, sur justificatifs, des frais et débours engagés dans l'accomplissement de son mandat.

CINQUIEME DECISION

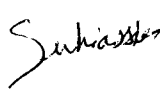
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sukhassian', written in a cursive style.

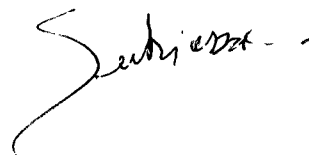
ACM
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 1 ancien Château de Marivaux – 60149 SAINT-CREPIN-IBOUVILLERS
RCS BEAUVAIS 819 458 050

FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021

N° d'ordre	Nom, Adresse	Nombre d'actions	Nombre de voix	Signature
1)	Monsieur Kenzo SUKIASSIAN 1 la ferme de Marivaux 60149 SAINT-CREPIN-IBOUVILLERS	50	50	
2)	Madame Karine SUKIASSIAN-ROCHETEAU 1 la ferme de Marivaux 60149 SAINT-CREPIN-IBOUVILLERS	50	50	

Le Président certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que 2 associés sont présents, totalisant 100 actions ayant droit de vote et auxquelles sont attachées 100 voix.

Le Président



KS KRS

ACM
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 1 ancien Château de Marivaux – 60149 SAINT-CREPIN-IBOUVILLERS
RCS BEAUVAIS 819 458 050

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2020

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de 12 609 euros de cet exercice social de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 12 609 euros

En totalité en « Autres réserves » qui se trouvent ainsi portées à 51 678 euros.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 30 Juin 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président

